

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 3

Achat du terrain d'assiette du B3

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Domaine en date du 6 mai 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité),

l'achat d'un terrain situé rue Angélique Ducoudray et boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à Dijon, cadastré BE n°73p, d'une contenance totale de 1 937 m². La valeur vénale du terrain est fixée à 119 764,71€.

La Conseil d'administration autorise le Président de l'Université de Bourgogne à représenter l'établissement dans cette transaction.

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement